



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sciences sociales

Question écrite n° 57706

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre délégué à la recherche sur le financement des recherches en histoire. Il note que, face à la baisse des crédits de recherche publique, se développent des recherches privées, liées à des institutions et entreprises. Ainsi la société Wendel a financé, à l'occasion de son tricentenaire en 2004, une importante publication. Pourtant, selon l'historienne Annie Lacroix-Riz, cette société, membre du Comité des forges, avait demandé, en 1954, à des historiens de faire l'histoire de la dynastie Wendel ; or, suite à la découverte d'informations gênantes que les historiens refusèrent de cacher, ceux-ci furent remerciés. Cet exemple est révélateur des risques incommensurables que recèle la recherche financée par des fonds privés : servir des intérêts particuliers et non la vérité historique. Il lui demande donc quel est son sentiment sur la place grandissante que prend la recherche privée en sciences sociales et sur le manque de garanties d'indépendance pour les chercheurs qui la pratiquent.

Texte de la réponse

En 2004, les financements publics de la recherche historique ont constitué une part essentielle du financement de la recherche en sciences humaines et sociales. Ces financements sont d'abord composés par les dotations de fonctionnement des laboratoires en sciences humaines et sociales, dans les universités, au Centre national de la recherche scientifique, ou au sein des unités mixtes de recherche entre les universités et le CNRS. Ils sont mis en place dans le cadre des contrats quadriennaux entre l'État, les universités et les organismes de recherche, précédés par une évaluation scientifique des unités et des programmes qui facilite une connaissance précise des travaux scientifiques menés. Par ailleurs, le fonds national pour la science a permis de mettre en place des projets spécifiques, sur la base d'appels d'offre dans le cadre d'actions concertées incitatives du ministère chargé de la recherche. Seize projets ont été financés en histoire, treize en archéologie, quatorze en histoire et en philosophie des sciences, avec des financements d'une moyenne de 50 000 euros. En 2005, l'Agence nationale pour la recherche (ANR) a annoncé une enveloppe budgétaire de 25 millions d'euros pour les sciences, humaines et sociales soit plus du double des sommes précédemment allouées par le FNS. Ces financements publics garantissent une recherche en sciences sociales et humaines de qualité, évaluée par des instances indépendantes. La recherche en sciences humaines et sociales reste fondamentalement financée sur crédits publics. Cette situation n'interdit pas pour autant des initiatives privées relevant d'entreprises, notamment dans le domaine de l'histoire des entreprises et de l'industrie. Des financements privés n'altèrent pas, lorsque les règles méthodologiques présidant au travail historique sont respectées, la qualité ou la probité intellectuelle des résultats. Rien ne permet donc de s'inquiéter d'une perte d'indépendance de la recherche historique du fait de commandes de travaux issus du secteur privé si l'on veille au respect de règles déontologiques propres à l'activité scientifique.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57706

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2005, page 1557

Réponse publiée le : 7 juin 2005, page 5989